



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contraception

Question écrite n° 110382

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur son souhait de mettre en place le Pass contraception. À l'automne 2009, une présidente de région socialiste, sensibilisée par les problèmes des mineures face à une grossesse non désirée, lance le concept des « chèques contraception » dans sa région, proposant alors la distribution de chéquiers aux jeunes filles scolarisées dans sa région, arguant qu'il était préférable, en matière de contraception, de prévenir en évitant toute grossesse non désirée. Or on se rappelle que cette remarquable initiative avait été fustigée par le ministre, qui avait refusé de donner son aval à la mise en place d'une telle mesure et avait même raillé cette initiative en indiquant qu'à son avis, « éduquer, c'est être responsable et cela ne peut se résumer à distribuer un chèque ». Fermement opposé au dispositif, il avait alors déclaré que la contraception « est un acte réservé au planning familial, ce n'est pas le rôle de l'éducation nationale de s'y substituer ». Compte tenu de son subit revirement en faveur du rôle de l'éducation nationale dans la prévention et l'information dues aux plus jeunes, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement s'engage à mettre en place, dans tous les lycées, publics et privés, un accès à des mesures contraceptives gratuites et anonymes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110382

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5964

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)